

ner». Il m'a appris qu'il avait comme associés ses deux fils, mais que la Commission du blé ne leur allouait qu'un livret de permis. Je veux savoir quelle sera la situation des sociétés et des coopératives? Je parle du genre de société qui existe au Manitoba et en Alberta dans laquelle le père de famille et deux ou trois fils exploitent conjointement une ferme. Le bill ne prévoit pas ces cas et j'entrevois des difficultés considérables. Je ne saurais dire si le ministre a envisagé les situations de ce genre. Il n'en a pas parlé mais, naturellement, il n'a mentionné que les parties les plus attrayantes du programme s'il en est.

**Une voix:** Il y en a.

**M. Gleave:** Le député le pense? Je tiens à dire quelque chose au député, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Ce n'est pas trop tôt.

**M. Gleave:** Si les Canadiens payaient le blé produit dans l'Ouest du Canada le prix qu'il faudrait, c'est-à-dire au moins \$1 de plus le boisseau, c'est autant d'argent qui serait porté au compte de ce programme tous les ans, comme on le devrait. Nous pourrions augmenter notre revenu davantage. Ce serait possible si on nous payait le blé comme on le devrait. Nous pourrions augmenter notre apport au programme. Un article du *Tribune* de Winnipeg dit que le ministre— et il peut le démentir— préconisait l'établissement de cours plus élevés pour le blé vendu au Canada.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le député me permettra-t-il une question? A-t-il lu l'article 32(4) qui prévoit que dans le cas particulier où deux ou plusieurs producteurs gèrent en commun une exploitation avec un seul livret de permis, une part plus importante leur est attribuée.

**M. Gleave:** Si c'est ce que va faire le gouvernement, ce sera une mesure utile.

**M. Osler:** C'est dans le bill.

**M. Gleave:** C'est bien.

**M. Osler:** Le bill dont parle le député.

**M. Gleave:** Merci.

**M. Osler:** Vous le trouverez page 19, au début de la ligne 10.

**M. Gleave:** Il y aura d'autres problèmes si...

**M. Osler:** C'est en anglais et en français.

**Une voix:** Il ne sait lire ni l'un ni l'autre.

• (3.00 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Les députés qui participent au débat nous rendraient service en adressant leurs commentaires à la présidence.

**M. Gleave:** Monsieur l'Orateur, je tâche d'être aussi courtis que possible. Le ministre m'a signalé un point du bill que je n'avais pas remarqué et je lui en suis reconnaissant.

Pour revenir au point que je soulevais, cette orientation ne tient aucun compte de bien des choses qui

[M. Gleave.]

auraient pu se faire sur le plan pratique pour répondre aux besoins suscités par les bas revenus agricoles des gens de l'Ouest du Canada. Ce que je crains, c'est que la participation des agriculteurs laisse à désirer et que la plupart des décisions soient de la nature de celles du programme LIFT. Après coup, on voit les erreurs et on essaie de les rectifier. Il y aura une perturbation réelle des prix.

**L'hon. M. Pepin:** Vous changez d'idée tous les jours.

**M. Gleave:** Pardon, je n'ai pas entendu le ministre. Nous aurions pu obtenir le même résultat en fixant un prix convenable pour le produit que le cultivateur met en vente. Désormais, nous allons envisager différemment les prix initiaux à deux points de vue—en premier lieu, le rendement du marché et, deuxièmement, les besoins financiers du cultivateur. Voilà un des aspects les plus inquiétants de la politique du gouvernement. Il n'est, à mon avis, ni réaliste, ni pratique de s'attendre à ce que le producteur canadien de céréales fasse concurrence, sur le marché mondial, aux autres pays exportateurs de grain subventionnés sans recevoir de l'aide pour couvrir ses frais de production, sans bénéfice de subventions.

Je doute vraiment que nous puissions maintenir un mode d'exploitation et une structure financière viables dans l'économie céréalière, peu importe les remaniements que le gouvernement pourrait imposer au cultivateur ou le persuader d'accepter. Selon moi, on ne tirera pas un revenu global suffisant pour nous permettre de maintenir une industrie agricole viable, sauf si les conditions du marché s'améliorent considérablement au cours des deux ou trois prochaines années.

Je voudrais proposer un amendement avec l'appui de la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis):

Que le bill C-244 ne soit pas maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois, mais qu'il soit décidé que, de l'avis de la Chambre, ledit bill devrait être retiré et que le gouvernement devrait songer à y substituer deux mesures distinctes, la première portant exclusivement sur les paiements transitoires spéciaux et l'autre sur le principe des paiements de stabilisation concernant le grain des Prairies.

Je propose cet amendement parce que, à mon avis, la Chambre devrait avoir l'occasion d'étudier objectivement toutes les répercussions du projet de loi sur la stabilisation dont le ministre nous a saisi. L'opposition ne devrait pas, me semble-t-il, lorsque le bill sera débattu, pouvoir être accusée de faire obstacle à l'adoption de la mesure et implicitement de priver les cultivateurs du montant que le gouvernement a l'intention de distribuer.

• (3.10 p.m.)

Si le ministre croit que les mesures qu'il propose sont judicieuses et dans l'intérêt des cultivateurs des Prairies, je le défie de détacher du bill le paiement de 100 millions, par lequel on reconnaît simplement la situation désespérée des cultivateurs des Prairies. Puis, qu'il présente sa mesure et qu'on en discute le pour et le contre à la Chambre et au comité permanent de l'agriculture. S'il le fait, nous pourrions alors, j'espère, modifier le bill, le réviser, de sorte qu'il puisse réaliser les objectifs qu'il devrait avoir. Nous devrions chercher non seulement à stabiliser l'industrie céréalière des Prairies, mais aussi à assurer aux cultivateurs de l'Ouest un revenu suffisant pour rentabiliser leur industrie et la doter d'un fonds de